



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/28/06/05

Date de convocation :

24/06/2024

Objet de la délibération :

**Demande subvention  
pour le projet de  
sécurisation de la voirie  
au Département du  
Doubs**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

05/07/2024

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

24/06/2024

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
11.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absents excusés :** M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Guillaume CRETIN.

**Procurations :** M. Guillaume CRETIN à M. Romuald TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume AYMONIN, M. Éric CLEMENT à Mme Sonia DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le projet de sécurisation de la voirie ayant été validé par délibération le 26 janvier 2024, le maire présente le plan de financement prévisionnel conformément aux éléments recueillis à ce jour auprès des partenaires financiers. Le coût prévisionnel est estimé à 490 708.40€ HT (hors la chaussée départementale). Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des contrats P@C 2022-2028 de soutien aux projets locaux et aménagements de sécurité.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

*Calcul traversée : 666 469.40€ HT – 231 715.00€ HT  
(chaussée départementale) = 434 754.40€ HT*

*Calcul chicane : 76 459.00€ HT – 20 505.00€ HT (chaussée  
départementale) = 55 954.00€ HT*

*GRAND TOTAL 434 754.40 + 55 954.00 = 490 708.40€  
HT)*

Montant prévisionnel des travaux HT		<b>490 708.40 €</b>
<b>Département du Doubs</b>	30%	<b>147 212.52 €</b>
<b>Fonds libres</b>	70%	<b>343 495.88 €</b>

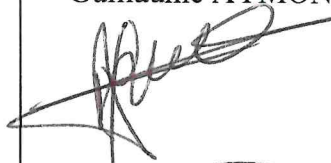
Ce plan de financement sera bien évidemment actualisable en fonction de nouveaux éléments qui pourraient encore nous parvenir pour la finalisation de ce projet par les différents partenaires financiers. Le maire précise également que l'octroi des subventions conditionnera la réalisation de ce projet d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser le maire à effectuer les demandes de subvention et signer les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance

Sonia DESTAING

